



Appel à projets 2024



Projets en Sciences Humaines et Sociales, Epidémiologie et Santé Publique

Date limite de soumission : 11 mars 2024 à midi

Soumission en ligne : <http://emergence.canceropole-gso.org>

Version du 5 février 2024

Sommaire

- 1. Contexte et objectifs de l'appel à projets 3
- 2. Modalités de participation 3
 - 2.1. Porteurs de projets éligibles..... 3
 - 2.2. Durée des projets 3
 - 2.3. Cas des projets déjà soumis à un autre AAP 3
 - 2.4. Nombre de projets par porteur et par équipe 3
- 3. Eligibilité des dépenses 4
- 4. Sélection et évaluation des projets 4
 - 4.1. Processus d'évaluation des projets 5
- 5. Critères de sélection..... 5
- 6. Calendrier 5
- 7. Contacts..... 5

1. Contexte et objectifs de l'appel à projets

Le Cancéropôle GSO soutient l'émergence de nouveaux projets en Sciences Humaines et Sociales, Epidémiologie et Santé Publique en finançant (25 k€) le développement d'études de faisabilité de projets innovants et la prise de risque scientifique dans le domaine de la recherche sur le cancer.

Les dossiers déposés peuvent concerner des approches fondamentales, cliniques, translationnelles, transversales et/ou transdisciplinaires. L'objectif global est de servir de tremplin pour l'obtention de financements plus importants (AAP nationaux de l'INCa notamment).

2. Modalités de participation

2.1. Porteurs de projets éligibles

L'appel à projets est réservé aux porteurs de projets de Nouvelle Aquitaine et Occitanie, statutaires (chercheurs, cliniciens, post-doctorants et chercheurs associés dûment référencés par leur laboratoire de recherche.

Pour être éligible, le chercheur non statutaire (post-doctorant) devra fournir son contrat de travail ainsi qu'une lettre d'engagement du chef d'équipe sur la réalisation du projet. La durée du contrat doit permettre la bonne réalisation du projet.

Les doctorants ne sont pas éligibles, quelles que soient leurs formations initiales (médecins, pharmaciens, vétérinaires...).

Les lauréats des 2 éditions précédentes sont inéligibles, ainsi que les lauréats des années précédentes n'ayant pas encore transmis leur rapport scientifique et financier.

Les membres du Comité de Pilotage de l'Axe 4 « Cancers : enjeux individuels et collectifs » du Cancéropôle GSO sont éligibles.

2.2. Durée des projets

Les projets auront une durée de **12 mois maximum**.

Une convention de recherche sera établie pour une durée de 18 mois afin de couvrir tout imprévu et afin de faciliter le recrutement des stagiaires sur plusieurs périodes.

Aucun avenant permettant de modifier la durée de la convention ne sera permis.

2.3. Cas des projets déjà soumis à un autre AAP

Les projets ayant été préalablement déposés à un autre AAP ne sont pas éligibles sauf si le projet déposé a été évalué trop précoce et manquant de données préliminaires. En cas de soumission à un AAP dont les résultats de la sélection de la lettre d'intention seront connus au plus tard mi-mars, le Cancéropôle GSO expertisera **uniquement** les projets pour lesquels la lettre d'intention n'a pas été retenue pour les raisons indiquées ci-dessus.

Dans tous les cas, ne seront éligibles que les projets pour lesquels le porteur de projet a transmis au Cancéropôle la notification de refus de son projet, ainsi que les résultats de son évaluation.

2.4. Nombre de projets par porteur et par équipe

Une seule candidature sera acceptée par porteur.

Une équipe de recherche ne peut soumettre qu'un seul projet.

Le porteur de projet devra, après soumission, fournir l'accord de son chef d'équipe de recherche pour que le dépôt soit éligible. En cas de dépôts multiples par un même porteur ou lorsque 2 chercheurs d'une même équipe de recherche déposent dans un même axe scientifique, chaque dossier sera déclaré inéligible.

3. Eligibilité des dépenses

	ELIGIBLES	NON ELIGIBLES
FONCTIONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Consommables 	<ul style="list-style-type: none"> • Frais de maintenance • Frais de publication • Garanties ou entretien d'équipements du laboratoire
PRESTATIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Prestations de services auprès de plateformes ou entités publiques dans la limite de 50% du budget demandé au Cancéropôle GSO <p><i>Exceptionnellement, une tolérance pourra être accordée sur justification si la limite de 50% est dépassée</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prestations de services auprès de sociétés privées sauf si la technologie n'est pas disponible en France sur une plateforme de recherche publique
EQUIPEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> • Seulement les équipements spécifiques au projet, dans la limite de 20% du budget demandé (sans co-financement) <p><i>Remarque concernant le matériel informatique : ces équipements ne sont autorisés que si des spécificités informatiques sont nécessaires au projet et le besoin argumenté</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Equipements usuels d'un laboratoire (réfrigérateur, congélateur, centrifugeuse...) • Ordinateurs de bureautique, unité centrale ou portable • Le co-financement d'équipements dont le montant est supérieur à 20% du budget demandé
PERSONNEL	<ul style="list-style-type: none"> • Stages de Master (gratifications) • Stages d'école d'ingénieur (gratification ou CDD) • Personnel non statutaire temporaire (CDD ingénieur d'étude ou de recherche) • Atténuation du temps de personnel des services support (ARC, data manager ..) 	<ul style="list-style-type: none"> • Doctorants, post-doctorants • Temps de personnel permanent hors services support • Rémunération de patients partenaires • Rémunération du porteur de projet
FRAIS DE MISSION	<p>Réunions entre collaborateurs du projet dans la limite de 10% du budget demandé (y compris hors GSO si le partenaire est indiqué dans le projet)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Frais liés à la réalisation d'enquêtes • Frais de déplacement de patients partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à des séminaires, congrès, formations
FRAIS DE GESTION	Maximum 2% du budget demandé	<ul style="list-style-type: none"> • Frais de structure

Le co-financement du projet sur le budget récurrent de l'équipe est autorisé dans la **limite de 20% du montant de la subvention attribuée par le Cancéropôle GSO.**

Tout projet soumis à l'appel à projets Emergence ne doit pas faire l'objet d'un financement par un autre appel à projets.
Si tel n'était pas le cas, le Cancéropôle GSO demandera le remboursement de la subvention versée.

4. Sélection et évaluation des projets

Les candidatures sont à soumettre en ligne. Il est possible d'enregistrer une version pour modifications ultérieures.

4.1. Processus d'évaluation des projets

Les principales étapes de la procédure d'évaluation sont les suivantes :

- Eligibilité et recevabilité : l'équipe de coordination du Cancéropôle GSO vérifie que les projets soumis répondent aux critères précédemment énoncés
- Evaluation : les membres du Comité de Pilotage de l'Axe 4 « Cancers : enjeux individuels et collectifs » évaluent les dossiers et proposent un classement
- Sélection : les membres du Comité de Pilotage Scientifique du Cancéropôle GSO discutent des classements et valident les montants des subventions

5. Critères de sélection

L'aspect émergent. Le projet doit porter sur la validation des premières étapes d'un projet ou sur une étude de faisabilité, et permettre d'établir une preuve de concept. Il doit mettre en œuvre une **approche nouvelle et originale**, ayant peu de chances d'être financée par d'autres organismes à ce stade. Il doit représenter une ouverture ou une nouvelle voie d'exploration ou encore l'arrivée d'une équipe dans un nouveau champ disciplinaire. **Il ne peut être la suite de recherches déjà entreprises au sein de l'équipe.**

La qualité scientifique du projet. La rédaction du projet doit démontrer clairement la qualité et l'ambition scientifique du projet, avec des hypothèses de recherche et des objectifs clairement exposés et argumentés.

L'aspect translationnel et/ou transdisciplinaire sera un atout pour la sélection du projet, que le projet soit fondamental ou appliqué.

La faisabilité sur 1 an et les moyens humains disponibles. Les outils, tant humains que matériels, doivent être en adéquation avec les questions posées et les moyens à mettre en œuvre. Le candidat, son équipe et les éventuelles équipes associées doivent présenter une expertise en lien avec le projet. La durée du projet ne doit pas dépasser **12 mois**.

Perspectives et impact : le porteur de projet doit démontrer l'effet levier pour l'équipe et pour le Cancéropôle. Dans une démarche scientifique exploratoire, le porteur de projet doit préciser quel(s) verrou(s) technologique(s) et/ou scientifique(s) et/ou méthodologique(s) il envisage de faire sauter. Il est important d'indiquer **quelle suite l'on souhaite donner à ce projet** selon la nature de la réponse obtenue (en cas de financement Emergence, quels sont les appels à projets nationaux et internationaux à solliciter).

6. Calendrier

- Date de lancement: 5 février 2024
- Date de clôture: **11 mars 2024 à midi**
- Evaluation par les Comités de Pilotage: entre avril et mai 2024
- Publication des résultats: fin juin 2024
- Démarrage des projets: septembre 2024

7. Contacts

Vous pouvez nous contacter pour toute information via l'adresse générique du [Cancéropôle GSO](https://www.canceropole-gso.org).



Cancéropôle Grand Sud-Ouest
www.canceropole-gso.org